

Publication de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025 (données 2024)

Au titre de l'année civile 2024, l'Association du Ruleau a procédé au calcul de l'index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes conformément à l'obligation légale.

Au regard des effectifs présents, l'index **n'est pas calculable** dans sa globalité.

La note finale obtenue pour l'index 2025 (données 2024) pour sur les indicateurs calculables est de **55/60**.

L'analyse s'effectue par grande catégorie socioprofessionnelle (CSP) et selon les 4 indicateurs réglementaires suivants :

1. Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes : **non calculable**
2. L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes : **35/35**
3. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris : **15/15**
4. Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : **5/10**